



Pour ne plus subir ! Pour agir ! Je me syndique à la CGT !

**COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE
RÉUNION CE EXTRAORDINAIRE SUR LE
PROJET D'ARRÊT DE L'ACTIVITÉ RACKS
AVIS DES MEMBRES DU CE**

<http://cgt-ford.com> - mercredi 27 janvier 2016



Ordre du jour : Information-consultation des membres du CE sur le projet d'arrêt de l'activité des racks - Avis :

8 votants = 8 votes défavorables

Déclaration faite au Comité d'Entreprise le 27 janvier 2016 concernant l'arrêt de l'activité des Racks :

Nous n'allons pas relire l'avis donné par le CHSCT mais nous sommes en parfait accord (voir ci-dessous).

L'analyse du cabinet d'expertise Secafi Alpha démontre qu'il n'y a pas de fondement économique sérieux à l'arrêt de cette activité.

Aucune recherche d'activité nouvelle n'a été effectuée pour remplacer celle des racks.

Et encore une fois nous affirmons qu'une ou plusieurs activités importantes capables d'employer au moins 1000 emplois doivent être affectées à FAI.

Signé des élus CE Gilles Lambersend, Gilles Penel, Thierry Jeans, Pascal Roi, Patricia Ganizate, Vincent Alauze, Laurent Marzin, Rodolphe Petitjean, Jean-Luc Gassies, Fred Peter, Jean-Marc Chavant, Gaël Tran-Vu et les représentants syndicaux au CE Philippe Poutou (CGT), Bernard Neto (CFTC), Nicéphore Lopez (FO).

Déclaration du CHSCT sur l'Arrêt de l'activité des racks

Nous rendons un avis défavorable au projet de la direction d'arrêter l'activité des racks.

Nous contestons le choix de la direction qui est, comme le dit le rapport Secafi, à la fois « irrationnel économiquement et irresponsable socialement ».

C'est un choix incohérent de vouloir arrêter la fabrication des racks dans une situation de l'usine marquée par une insuffisance de l'activité, la direction parlant même de sur-effectif théorique. C'est bien le problème du maintien et du développement des emplois qui est posé, la direction rompant encore plus sur ses engagements de donner les moyens pour assurer au minimum le maintien des emplois existants.

C'est un choix aberrant d'arrêter une activité qui a reçu une aide financière importante des pouvoirs publics, notamment pour des formations de plusieurs dizaines de salariés à de nouveaux métiers. C'est d'autant plus regrettable que cela arrive au moment où l'activité se stabilisait après une période de lancement où les salariés ont fait des efforts considérables (formation, ...) faisant face durant toute une période à des conditions de travail particulièrement pénibles, ce qui avait nécessité un travail collectif pour de nombreuses améliorations de l'organisation du travail.

C'est un choix néfaste du point de vue des salariés de cette activité, leurs reclassements apparaissant comme instables, non pérennes, déstabilisants. En effet, la liste des postes disponibles n'est pas connue étant données les réorganisations du travail dans plusieurs secteurs suite aux baisses de volumes annoncées récemment. Le devenir des collègues concernés est précaire, les conditions de leurs reclassements n'offrent pas les garanties d'assurer des bonnes conditions, aggravant ainsi potentiellement les risques psycho-sociaux.

Enfin, nous regrettons les pertes de compétences et de savoir-faire alors qu'il y a les besoins identifiés et donc les moyens de préserver une activité de soudage et de fabrication utiles à l'ensemble de l'usine. Pour nous cela constitue un gâchis très dommageable. Il serait donc judicieux de garder un atelier de métallier avec le savoir-faire et les salariés existant sachant qu'il y a de nombreux points en attente. Exemples : fabrication et réparation de chariots, aménagement atelier, aménagement postes de travail et dans l'hypothèse d'un futur projet, fabrication de containers pour l'approvisionnement de pièces.

Signé les membres Th. Chat - Ph. Poutou - M.François et des RS Ch.Gonzalez (Cgt) - E.Gontier (Cftc) - E.Prieu (Cfe-Cgc)